

## Faculté de psychologie et sciences de l'éducation



LOGO2

Licence en logopédie (programme commun UCL/ULB)



### Gestion du programme

#### Organes de gestion

LOGO Commission de gestion de la licence interuniversitaire en logopédie

**Responsable académique :** Marc Remacle

**Contact :** Michel Van Buylaere

Tél. 010472011

michel.vanbuylaere@psp.ucl.ac.be

Bureau des études interuniversitaires de logopédie :

- Président : A. Content (ULB)
- Vice-Président : M. Remacle (UCL)
- Membres : M. Constat (adjointe de la faculté ULB), P. Deltenre (ULB), M. Piquart (adjointe à la gestion des études UCL), M.-A. Schelstraete (UCL).

#### Conseil des études interuniversitaires de logopédie

Tous les enseignants titulaires de cours de la licence en logopédie, et un représentant étudiant par année de licence.

#### Comité des stages

La gestion des stages est confiée au Comité des stages, composé de quatre personnes, deux de chaque Université.

#### Secrétariat UCL

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Tél. 010472011, 010474022, 010478617.

### Objectif de la formation

Au carrefour des disciplines médicales et psychologiques, la logopédie est la thérapie du langage par excellence. La formation à ces disciplines permet une intervention scientifiquement assise, techniquement efficace et d'une grande qualité humaine.

### Conditions d'admission

Les conditions d'admission sont régies par les articles 10, 11 et 12 du Décret relatif au régime des études universitaires et des grades académiques (voir la brochure "Renseignements généraux").

Sont admissibles en première licence en logopédie :

1. les candidats détenteurs d'un diplôme de candidature délivré par une des Facultés de psychologie des universités belges;
2. les gradués en logopédie et audiologie, pour autant qu'ils aient réussi un examen permettant la vérification préalable des aptitudes et des connaissances.
3. sous réserve d'ajustement de programme, les détenteurs d'un diplôme de candidature en Médecine ou en philosophie et lettres -orientation philologie romane, philologie germanique et linguistique- délivré par les facultés de l'UCL et de l'ULB.

Les cas non-énumérés seront réglés individuellement par les Bureaux des Facultés de psychologie sur proposition du Bureau des études interuniversitaires de logopédie.

La maîtrise de la langue française est une condition à l'obtention du diplôme de licencié en logopédie. Un test dispensatoire de connaissance de la langue française est organisé à l'intention des étudiants de 1ère licence, au début de l'année académique, sous la responsabilité d'un membre désigné du Jury de la licence.

La participation est obligatoire.

Le test comprendra trois parties :

- une épreuve d'orthographe;
- une épreuve de synthèse écrite;
- une épreuve orale.

Les résultats seront communiqués aux étudiants selon trois modalités : niveau satisfaisant pour poursuivre les études, travail de remédiation conseillé, ou conseil de réorientation d'études.

Pour les étudiants dont le niveau n'aura pas été jugé satisfaisant, l'examen devra être réussi lors de la session de juin afin de permettre l'admission en deuxième année.

## Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises dans le fascicule "Renseignements généraux". Les demandes sont à adresser à Michèle Piquart, adjointe à la gestion des études UCL, qui les soumettra au Bureau de logopédie.

## Structure générale du programme

La formation en logopédie est organisée conjointement par l'Université catholique de Louvain et par l'Université libre de Bruxelles.

Le caractère pluridisciplinaire de la logopédie se reflète dans le programme des études. La formation du licencié en logopédie comprend des cours théoriques et cliniques dans toutes les disciplines sollicitées par ce champ professionnel, ainsi que des stages et la rédaction d'un mémoire. Le programme réserve une part importante aux sciences biomédicales, aux sciences du langage, à la psychologie cognitive et aux neurosciences, à la psychologie clinique.

## Contenu du programme

Les étudiants qui ont la possibilité de s'inscrire en 2006-2007 en première licence en logopédie sont invités à prendre contact avec l'adjointe à la gestion des études, Mme Michèle Piquart (010/47.86.17; michele.piquart@psp.ucl.ac.be), afin de mettre au point avec elle le contenu de leur programme.

Les étudiants sont priés de consulter le règlement propre à la licence en logopédie via le site internet suivant : <http://www.psp.ucl.ac.be/etudes/horairesetinfosDV/infoslogo2.html>

### LOGO 21 Première année

#### Cours généraux

LOGO3000 Maîtrise de la langue française(2 crédits) N.

#### Axe des sciences cognitives

LOGO2112 Psychologie du langage oral: processus de base[30h] (4 crédits)  N.

LING1031 Initiation à la phonétique expérimentale.[45h] (6 crédits) N.

LOGO2113 Psychologie du langage oral: développement[30h] (4 crédits) Michel Hupet

PSYC2168 Langage écrit[15h] (2 crédits)  N.

PSYC1236 Cognition numérique.[15h] (2 crédits) N.

#### Axe neurobiologique

LOGO2123 Anatomio-physiologie de la phonation et de la déglutition[30h] (4 crédits)  N.

PSY2610 Questions de neurologie[30h] (4 crédits) Adrian Ivanoiu

NEUR1044 Introduction à la neurologie pédiatrique.[30h] (4 crédits) N.

ANAT1064 Anatomio-physiologie de l'audition[30h] (4 crédits) N.

#### Audiologie

LOGO2212 Audiologie[22.5h] (3 crédits)  N.

#### Neuropsychologie

LOGO2161 Neuropsychologie et neurolinguistique[30h] (4 crédits) Agnesa Pillon, Xavier Seron

#### Axe des disciplines connexes

PSYC1215 Introduction à la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent.[30h] (4 crédits) N.

PSYC1023 Les inadaptations scolaires et leurs rapports avec les systèmes familiaux et culturels.[45h] (6 crédits) N.

#### Langage oral

LOGO2141 Troubles et traitement du langage oral[60h] (8 crédits) Bernadette Pierart

LOGO1004 Méthodes d'examen du langage oral.[45h] (6 crédits) N.

#### Langage écrit

LOGO1006 Troubles et traitement du langage écrit.[30h] (4 crédits) N.

LOGO1005 Méthodes d'examen du langage écrit et du calcul.[45h] (6 crédits) N.

### LOGO 22 Deuxième année

#### Cours général

LOGO2311 Déontologie et organisation légale de la pratique logopédique[15h] (2 crédits) Thierry Moreau, Dominique Morsomme

**Modules****Audition**

<u>LOGO2211</u>	Déficiences auditives, cliniques logopédiques[30h] (4 crédits) 	Naima Deggouj, Michel Gersdorff
<u>LOGO1002</u>	Logopédie et psycho-pédagogie du déficient auditif.[30h] (4 crédits)	N.
<u>LOGO1003</u>	Développement de la langue chez l'enfant sourd : aspects psycholinguistiques et logopédiques.[30h] (4 crédits)	N.

**Voix**

<u>ORL2130</u>	Phoniatry[30h] (4 crédits)	Marc Remacle
<u>LOGO2221</u>	Troubles, méthodes d'examen et traitements logopédiques de la voix[22.5h] (3 crédits)	Dominique Morsomme
<u>LOGO2222</u>	Exercices pratiques d'examen et de rééducation de la voix[30h] (4 crédits)	Dominique Morsomme

**Langage oral**

<u>LOGO2243</u>	Clinique logopédique du langage oral[30h] (4 crédits)	Marie-Anne Schelstraete
<u>LOGO1008</u>	Sociolinguistique et multilinguisme.[30h] (4 crédits)	N.

**Langage écrit**

<u>LOGO2253</u>	Clinique logopédique des troubles du langage écrit[30h] (4 crédits)	Marie-Anne Schelstraete
<u>LOGO2254</u>	Troubles et traitement du calcul:neuropsychologie[15h] (2 crédits)	Marie-Pascale Noël
<u>LOGO1009</u>	Troubles et traitement du calcul : développement.[15h] (2 crédits)	N.

**Neuropsychologie du langage**

<u>LOGO2262</u>	Méthodes d'examen des aphasies et des troubles neuropsychologiques associés (partie B)[15h] (2 crédits)	Marie-Pierre de Partz de Courtray
<u>LOGO2263</u>	Théorie et pratique de la rééducation des aphasiques[15h+15h] (4 crédits)	Marie-Pierre de Partz de Courtray, Agnesa Pillon
<u>NEUR1046</u>	Méthodes d'examen des aphasies et des troubles neuropsychologiques associés (partie A).[15h] (2 crédits)	N.

**Langage et handicap (y compris les aspects méthodologiques)**

<u>PSYC1148</u>	Introduction à la psychopédagogie de la personne handicapée.[30h] (4 crédits)	N.
<u>LOGO2271</u>	Clinique logopédique chez le sujet handicapé (partie A)[30h] (4 crédits)	Marie-Anne Schelstraete
<u>LOGO1007</u>	Clinique logopédique chez le sujet handicapé (partie B)[30h] (4 crédits)	N.

**Cours à option**

60h parmi :

<u>NEUR1045</u>	Neurophysiologie clinique de l'audition[30h] (4 crédits)	N.
<u>PSYC1212</u>	Introduction à la rééducation neuropsychologique[30h] (4 crédits)	N.
<u>PSY2620</u>	Rééducation et prise en charge en neuropsychologie[30h] (4 crédits)	Xavier Seron
<u>PSY2631</u>	Neuropsychologie du développement[30h] (4 crédits) 	Pierre Feyereisen, Marie-Pascale Noël
<u>LOGO2131</u>	Education psychomotrice et langage[30h] (4 crédits) 	N.
<u>LOGO2124</u>	Les procédés non-verbaux de communication[30h] (4 crédits)	Pierre Feyereisen
<u>FLTR2221</u>	A préciser	
<u>FLTR2270</u>	Questions de linguistique générale: sémantique[30h] (4 crédits)	Elisabeth Degand
<u>LANG1130</u>	Phonétique et phonologie.[30h] (4 crédits)	N.
<u>LANG1230</u>	Linguistique générale II : syntaxe[30h] (4 crédits)	N.

**Stages**

*Un stage de recherche peut être réalisé dans le courant du second quadrimestre de la deuxième licence.*

**LOGO 23 Troisième année**

*La troisième année comprend des stages dans des lieux acceptés par le Comité des stages. Elle est également consacrée à*

*l'achèvement du mémoire de fin d'études.*

## **Stages**

### **Organisation générale des stages**

Pour obtenir le diplôme de licencié en logopédie, les étudiants doivent avoir effectué deux stages de formation professionnelle, pour une durée totale de 900 heures de prestations se divisant en deux périodes de 450 heures.

Un stage de recherche de 300 heures peut être effectué durant le second semestre de la deuxième année de la licence. Deux stages de formation professionnelle de 300 heures chacun, doivent alors être effectués en troisième année de licence.

En troisième année de la licence, un stage de formation professionnelle doit être consacré à la clinique logopédique générale (essentiellement les troubles du langage oral et du langage écrit), l'autre stage de formation professionnelle doit être consacré à la logopédie spécialisée. Ces stages doivent être réalisés dans des institutions ou équipes différentes. Les étudiants choisiront de préférence des lieux de stages leur permettant de prendre contact avec des domaines différents de la pratique logopédique (audition, handicap, langage oral et écrit, neuropsychologie, troubles d'apprentissage, voix).

Tout stage fera l'objet d'un rapport écrit destiné au tuteur académique et au membre signataire du Comité des stages.

### **Lieux des stages**

Pour être agréée comme lieu de stage, une institution devra comporter une entité logopédique à temps plein, ainsi qu'un encadrement psychologique et médical régulier. Une priorité sera accordée aux institutions comportant des licenciés en logopédie.

Une liste des institutions agréées par le Comité des stages est à la disposition des étudiants. Cette liste sera réactualisée au début de chaque année académique.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un de leurs stages dans une institution belge non reprise dans la liste ou à l'étranger (dans un pays francophone). Dans ce cas, ils doivent soumettre une demande motivée au Comité des stages. L'accord du Comité devra être obtenu préalablement au début du stage.

### **Accompagnement des stages**

D'une part, l'étudiant bénéficie d'une supervision en groupe. Il est tenu de participer aux Travaux pratiques de Formation professionnelle (TPFP) pendant toute la durée de la troisième année de la licence.

D'autre part, l'étudiant bénéficie d'une supervision individuelle assurée par un tuteur académique. Dans le cadre du stage de logopédie générale, le tuteur est le titulaire des TPFP. Dans le cadre du stage de logopédie spécialisée, l'étudiant choisira, parmi l'ensemble des enseignants de la licence en logopédie, un tuteur académique présentant des compétences dans le domaine.

Le tuteur rencontrera l'étudiant stagiaire au moins 4 fois durant la période du stage, pour prendre connaissance et discuter de la nature du travail pratique effectué ainsi que de ses fondements théoriques. Dans le cas d'un stage de recherche, le responsable de stage pourra également assurer le rôle de tuteur s'il est enseignant de la licence.

### **Evaluation des stages**

Chaque stage doit être réussi séparément. Pour chaque stage, 50% des points sont attribués aux TPFP. Le titulaire des TPFP établit la cote en fonction de la participation active de l'étudiant et des tâches requises durant les séances. Les autres 50% des points sont attribués par le tuteur académique du stage, qui établit une note tenant compte de la supervision, du rapport remis par l'étudiant et de l'évaluation du responsable de stage dans l'institution. Le comité des stages peut émettre un avis sur l'évaluation du stage. Dans l'établissement du grade final, la moyenne des notes obtenues pour les stages contribue pour un quart de la note totale.

### **Carnet de stage**

Les étudiants doivent se procurer un carnet pour chacun de leurs stages. Ce carnet reprend l'identification de l'étudiant, l'identification de l'institution d'accueil et du responsable de stage, la description synthétique des activités assurées par le stagiaire, et l'évaluation par le responsable de stage.

L'étudiant doit être muni de son carnet de stage pendant toute la durée du stage et le présenter lors de chaque entrevue avec son tuteur. Les assurances de l'Université (responsabilité civile et dommages corporels) ne couvrent l'étudiant que si les signatures du responsable du stage, du tuteur académique, de l'étudiant et de l'un des membres du Comité des stages sont réunies, même si le stage s'effectue à l'étranger. L'étudiant est tenu de récolter ces signatures dans un délai de 15 jours à compter du début du stage.

Les carnets doivent obligatoirement être remis, complétés, au membre signataire du Comité des stages 10 jours au moins avant la délibération.

### **Mémoire**

Le mémoire est dirigé par un membre du Conseil des études interuniversitaires de logopédie. Le "jury" de mémoire se compose du promoteur du mémoire et de deux lecteurs. Dans chaque "jury" de mémoire, les deux Universités seront représentées. Parmi les trois personnes du "jury", deux au moins seront docteurs.

Les "jurys" de mémoire sont constitués par le Président du jury de la licence, après consultation des membres du Conseil. Pour que son mémoire puisse être défendu en troisième licence, l'étudiant déposera le titre, le descriptif du sujet de mémoire et l'accord du promoteur auprès du Directeur administratif de sa Faculté de psychologie avant le 1er mai de la deuxième année et les confirmera avant le 15 décembre de la troisième. Aucune dérogation ne sera possible.

La défense orale du mémoire sera publique. Elle se fera devant le "jury" du mémoire, et sera ouverte à toute personne intéressée. La défense consistera en une présentation succincte du travail suivie de la réponse aux questions des membres du "jury".

### **Évaluation**

L'évaluation finale, calculée sur 1000 points, reprend les évaluations de chaque année d'études, pondérées comme suit :

- le total des notes obtenues pour les cours est évalué sur 500 points;
- le total des évaluations des stages est rapporté à 250 points;
- le mémoire vaut 250 points.

### **Situation du diplôme dans le cursus**

Les licenciés en logopédie ont accès au diplôme d'études spécialisées en logopédie et au doctorat en sciences psychologiques orientation logopédie.